

Ecoutez les podcasts du Soir

Retrouvez le podcast quotidien du *Soir* pour s'informer, décrypter et s'inspirer.



« À propos », c'est l'information comme vous l'entendez, avec des sujets racontés et analysés par les journalistes de la rédaction pour mieux comprendre l'actualité.



Découvrez « À propos » et tous les podcasts sur : *Le Soir* (podcasts.lesoir.be ou via l'application), « Podcast Addict », « Apple Podcasts », « Google Podcasts », Spotify et Amazon Music.

COLONISATION

Les archives coloniales en disent aux métis du Congo, du Rwanda



AFFAIRE ADIL

Le principal policier mis en cause lourdement accusé de racisme en interne

Une collègue du chauffeur du véhicule de police ayant mortellement percuté un jeune Anderlechtois en avril 2020 a récemment livré un accablant témoignage dans le cadre de l'instruction. Le policier se serait vanté a posteriori, selon elle, « d'en avoir sorti un de la rue », en faisant référence à Adil. Un courrier versé au dossier dénonce également une litanie de propos racistes. Selon la zone, le policier a bien été déplacé de service.

ARTHUR SENTE

Ce mardi, la Chambre du conseil devait théoriquement se pencher sur le fond du dossier de la mort du jeune Adil – décédé le 10 avril 2020 à Anderlecht à l'issue d'une collision entre son scooter et un véhicule de police qui tentait de l'intercepter dans le contexte d'une course-poursuite. Et ce en vue de décider d'un éventuel renvoi en correctionnelle des trois policiers inculpés pour homicide involontaire ou d'un possible non-lieu (cette seconde option étant requise par le parquet de Bruxelles depuis novembre 2020).

Théoriquement, seulement. Car Sven Mary, l'avocat de deux policiers inculpés, dont l'inspecteur principal (INPP) T., chauffeur du véhicule impliqué dans l'accident mortel et principal mis en cause, a obtenu une remise de l'affaire, refixée au 5 septembre prochain en raison d'une demande de devoirs complémentaires.

En cause, une nouvelle pièce explosive, récemment versée au dossier, et dont *Le Soir*, la RTBF ainsi que le média français *Blast* ont pu prendre connaissance. Le 5 mai dernier, une policière de la zone de police Bruxelles-Midi, entendue sur demande de la juge d'instruction en charge du dossier (et ce après avoir, la veille, évoqué auprès d'elle les faits en marge d'un autre dossier), a tenu des déclarations accablantes aux enquêteurs de la police judiciaire fédérale au sujet de T., son collègue.

D'après le PV d'audition, la policière dit en effet avoir obtenu de la part de collègues placés sous la hiérarchie de T. (décrit comme chef du groupe d'Intervention 3, dit « GIG 3 », de la zone) plusieurs déclarations questionnant l'intégrité de ce dernier : « Les trois quarts de ses hommes sont venus me trouver pour me dire que l'intéressé tenait des propos pour le moins interpellants par rapport au décès du jeune Adil. »

Un courrier accablant

Pour étayer ses propos, la témoin a fait parvenir aux enquêteurs un courrier dont l'en-tête stipule qu'il avait vocation à être adressé au directeur des opérations (DirOps) de la zone ainsi qu'à son chef de corps, Jurgen De Landsheer. Ce document, joint au dossier et nommé

« Rapport administratif interne », n'est ni daté ni signé individuellement, mais il est bien signé à titre collectif par « les membres du personnel du GIG 3 ».

Dénonçant de façon préliminaire un « management autocratique » imputé à T., les auteurs du texte entrent ensuite dans le vif du sujet : « T. fait et a fait preuve à plusieurs reprises de comportements xénophobes, racistes et sexistes à l'encontre des membres du GIG 3. » Selon eux, « plusieurs remarques et insultes racistes ont été proférées à l'encontre d'inspecteurs de police d'origine étrangère ». Exemples évoqués : « Nous citons et veuillez nous pardonner : "Bougnoule, Bouns, S5 (en faisant référence aux personnes en situation illégale sur le territoire belge), vous enculez des chèvres dans vos pays d'origine, je ne comprends pas que vous ne mangez pas de porc." » La missive va plus loin : « Il en va de même avec la population et ce en présence d'inspecteurs de police. Cela ne s'arrête pas là. Exposons que plusieurs remarques déplacées et racistes concernant l'incident dans lequel l'INPP T. a été impliqué (Affaire du jeune Adil) ont été faites sans aucune gêne et de façon répétitive par l'officier T. lui-même. »

Si cela n'est pas précisé explicitement dans le courrier, la témoin a évoqué dans sa déclaration : « Il m'est également revenu de la part des hommes de T. que ce dernier se vantait d'en « avoir sorti un de la rue », en référence à Adil. « Il se serait également vanté d'avoir déjà tué. » Elle juge cependant utile de préciser : « A aucun moment, je n'ai eu connaissance d'un acte volontaire de la part de T. ou d'un autre collègue du commissariat concernant le décès. » Elle ajoute vouloir dénoncer en premier lieu la passivité de la hiérarchie face à ces éléments. En effet, le courrier collectif précité fait également mention de l'inaction du supérieur direct de l'INPP T., qui était selon les rédacteurs du rapport « au courant de la situation » et qui « a cautionné le comportement de l'INPP T. ».

Mutation en février 2023

Interrogé sur ces éléments mardi soir, le chef de corps de Bruxelles-Midi, Jurgen De Landsheer, tient à assurer qu'il n'a jamais reçu directement la lettre en ques-

KROLL

